



# POUR

# UNE BONNE CONVENTION LOCALE NÉGOCIÉE

STABILITÉ D'EMPLOI  
MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Info-Négo no.4

## La FSSS-CSN obtient un engagement du ministre Barrette pour faire avancer les négociations locales

**La FSSS-CSN rencontre le ministre Barrette le 10 avril dernier. Nous y avons obtenu un engagement pour faire avancer les négociations locales.**

**P**our la FSSS-CSN, il est temps de voir un déblocage des négociations locales en mettant de l'avant des solutions pour améliorer les conditions de travail du personnel essoufflé du réseau de la santé et des services sociaux.

### Une rencontre pour faire avancer les négociations locales

La Fédération avait rencontré le ministre une première fois le [9 mars dernier](#). Le ministre Barrette s'était alors engagé à faire un retour sur la question des négociations locales.

Le 10 avril, nous avons fait la démonstration que la négociation locale est perçue comme une occasion pour certains employeurs d'augmenter la mobilité, la flexibilité et la souplesse du personnel, alors que la crise de surcharge de travail se poursuit. C'est le cas notamment des négociations dans les Laurentides et en Outaouais. La FSSS-CSN s'attend à ce que le ministre Barrette prenne les moyens pour assurer un déblocage des négociations locales. Le ministre s'est d'ailleurs dit préoccupé et s'est engagé à assurer un suivi auprès de la FSSS.

Nous continuons de tout faire pour que des solutions durables soient mises en place pour répondre à la détresse du personnel. Pour arriver à réduire l'épuisement, il va falloir que les employeurs abandonnent leur rêve de déplacer les gens comme des pions. Si on veut s'attaquer à la surcharge de travail et à l'épuisement du personnel, il faut miser sur la stabilité et sur plus de conciliation travail-famille-études.

### Agir pour améliorer les conditions de travail

La FSSS-CSN a profité de cette rencontre pour aborder deux autres sujets d'importance. Elle a dénoncé le fait que la création de postes à temps complet est bien loin des cibles que

nous nous sommes données avec la convention collective nationale. Par exemple, pour la catégorie d'emplois comprenant les préposés-es aux bénéficiaires, nous sommes loin d'atteindre la cible de 60 % de postes à temps complet d'ici l'échéance de la convention collective en 2020.

La FSSS-CSN a aussi présenté des solutions au ministre pour améliorer l'accès aux postes dans le réseau. Alors que le réseau a de la difficulté à attirer et retenir le personnel, il est déplorable que les employeurs continuent de demander des exigences déraisonnables et de mettre des bâtons dans les roues du personnel pour accéder à de nombreux postes.

